LES UNITÉS LEXICALES COMPLEXES DANS LE LANGAGE SPÉCIALISÉ: ÉTUDE DIACHRONIQUE

NINA CUCIUC
Université « Mihail Kogalniceanu » de Iaşi, Roumanie
nina_cuciuc@yahoo.com

Abstract: Linguists increasingly observed that complex lexical units exceeded the morphological and syntactic framework of the word, forming clusters of a particular type. Charles Bally (1965), F. de Saussure's disciple, considered them initially as **phraseological units**. Andre Martinet offered an analysis of statements and fragments of sentences in successive minimal significant units, which he called **monemes**; moneme's upper linguistic unit was designated as **autonomous collocation**.

The theoretical concept formulated by E. Benveniste has contributed to the recognition of a special status of lexical collocations as units operating in language, a concept that imagines the formation of lexical phrases and the transition from utterance (le discursive) to the lexicon (le lexical), called **synapses**. French linguist Louis Guilbert (1975) furthers the research regarding the status of complex lexical units designated by E. Benveniste as synapses. Guilbert was concerned in particular with syntagmatic composition or **synaptique** as defined by Benveniste.

As synapses are, par excellence, complex lexical units, technical languages are found in all classifications and in all specialized languages. Starting from the benvenistien concept of synapses, we define a new means of lexical formation, **synaptation**, designated as a basic process of syntagmatic derivation within scientific technical language. We define synapses as a fixed lexical syntagm with constant and specific paradigm that is characterized by flexibility, being composed of determinate and determiner united or disjointed by synaptic junctures. Within the process of synaptation, we have identified several types of synaptic constructions. According to the degree of synaptability, synapses are divided into: **a) monosynapses; b) disynapses; c) polysynapses.**

As shown by E. Benveniste, technical languages resort to this process of synaptability within analytical terminology. It should be noted an important factor which results from the concept of synaptic formation: synapses need not contain technical lexeme; it may be composed of words of common language, but in terms of synaptic order.

Key-words: Legal language, synaptation, synaptability, synapses, monosynapses, disynapses, polysynapses, junctures.

Lors de la période de gloire de l'école structuraliste européenne, des études relatives au statut linguistique des unités lexicales complexes ont été effectuées non seulement au plan du langage, mais aussi au point de vue de leur statut comme entité linguistique des métalangages. Jusqu'à l'apparition de la linguistique structurale, le mot était considéré la seule unité lexicale de la morphologie, analysable linguistiquement.

Il est important de mentionner que même dans la période préstructuraliste des tentatives d'intégration des termes disjoints dans un cadre déterminé, spécialisé ont existé. En 1877, le linguiste A.Darmsteter en a appelé, dans ce sens, à un nouveau concept : **le concept de juxtaposition.** Selon A.Darmsteter « la juxtaposition consiste dans la réunion de deux ou plusieurs termes qui ont été joints l'un à l'autre suivant les règles ordinaires de la syntaxe, sans ellipse ». (Darmsteter, 1877, p.124). Or, comme le fait remarquer le linguiste Louis Guilbert, A.Darmsteter concevait cette juxtaposition comme l'une des **formes de la composition,** la caractéristique dominante étant l'ellipse entre les composants et le fait que dans le cadre de cette définition les termes étaient joints conformément aux règles de la syntaxe de l'énoncé.

BDD-A20401 © 2011 Valahia University Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.58 (2026-11-16 21:00:21 UTC)

Dans son œuvre révolutionnaire *Cours de linguistique générale,* le grand linguiste, le fondateur de la linguistique moderne, Ferdinand de Saussure, se référant aux rapports syntagmatiques, soulignait l'aspect suivant : « D'une part, dans le discours, les mots contractent entre eux, en vertu de leur enchaînement, des rapports basés sur le caractère linéaire de la langue, qui exclue la possibilité de prononcer deux éléments à la même fois. Ceux-ci se groupent les uns après les autres dans la chaîne de la parole. Ces combinaisons, qui ont comme support l'extension peuvent être dénommées **syntagmes. Le syntagme se compose donc, toujours d'une ou de plusieurs unités consécutives »** (nous soulignons. – N.C.). (*ibidem,* p.135). Pour une meilleure compréhension du terme « syntagme », F. de Saussure fait une note au bas de la page où il mentionne qu' « il est inutile d'attirer l'attention sur le fait que l'étude des **syntagmes** ne doit pas être confondue avec l'étude de la syntaxe ». *(ibidem).* Cette explication faite par l'auteur ne peut être conçue que dans le sens d'une confirmation indubitable du **concept du syntagme lexical.** De cette façon, dans la terminologie linguistique apparaît, pour la première fois, le dénotatif « syntagme ». Mais, comme le fait observer L.Guilbert, cette constatation dénotative concernant le syntagme lexical a, dans la conception de F. de Saussure, une connotation négative qui l'aide à démontrer la non-pertinence de l'unité mot-signe sur le plan de l'analyse linguistique.

Les linguistes remarquaient, de plus en plus fréquemment, que les unités lexicales complexes dépassaient le cadre morphosyntaxique du mot, en formant des conglomérats d'un type à part. Le disciple de F. de Saussure, Charles Bally (Bally, 1965), les avait envisagées, au début, comme **unités phraséologiques**, dont il distinguait ***les clichés, les locutions et les conglomérats de mots*** qui composaient l'unité psychologique qu'il dénommait du terme de ***locution composée***. En prenant de Frey le terme de monème, André Martinet a offert une opération d'analyse des énoncés et des fragments d'énoncés dans des unités signifiantes successives minimes, qu'il a dénommées comme ***monème ;*** l'unité linguistiquement supérieure au monème a été désignée comme ***syntagme autonome.***

Grâce aux recherches substantielles des structuralistes praguois (Trubeckoy, Karcevskiy, Jakobson) déployées dans la linguistique structuraliste, les scientistes-théoriciens ont admis la division de la morphologie en deux sous-systèmes :

a) la morphologie grammaticale ;
b) la morphologie lexicale.

Voire même l'acceptation de l'analyse structuraliste n'a pas pu aboutir à la solution de ces phénomènes linguistiques causés par le manque de la définition et du statut des unités structurales complexes, (*alias* syntagmes lexicaux, *alias* analytismes, *alias* unités syntagmatiques terminologiques). La déroute des linguistes résidait dans la problématique de la précision du statut linguistique de la :

a) structure syntactique de l'énoncé (la syntaxe de la phrase) ;
b) structure syntactique lexicale (la syntaxe lexicale).

Selon L. Guilbert, il était nécessaire : « à trouver l'explication théorique qui permettrait de rendre compte du passage de l'une à l'autre, ou bien de conclure à une identité fondamentale du processus de formation du syntagme de la phrase et du syntagme lexical » (Guilbert, 1975, p.249). La question de base qui s'imposait dans cette situation était la définition du procédé de formation et du statut linguistique des syntagmes lexicaux. Les recherches ultérieures des structuralistes envisageaient, comme le souligne L.Guilbert « de fonder une hiérarchie à partir d'un élément minimal inferieur au mot pour s'élever jusqu'à l'unité linguistique supérieure de la phrase, dans le cadre de la phrase du discours » (*ibidem,* p.250).

Emil Benveniste (1968) a été le premier des linguistes à déterminer le cadre linguistique de la théorie structuraliste concernant la définition de l'unité lexicale complexe. Le concept théorique formulé par E. Benveniste a contribué à la reconnaissance d'un statut à part des syntagmes lexicaux comme unités de fonctionnement dans le cadre du discours et dans le cadre de la langue, concept qui envisage le processus de formation des syntagmes lexicaux et leur passage de l'énoncé **(le discursif)** vers le lexique **(le lexical).** Tout en présentant des groupes entiers de lexèmes, joints par divers procédés qui créent une désignation constante et spécifique et qui connaissent une extension considérable et une productivité illimitée, E. Benveniste a remarqué la confirmation du phénomène spécifique, en affirmant qu'il était nécessaire d'avoir un nouveau terme, un tout autre, distinct de la composition : « il s'agit tout à fait d'autre chose que la composition, et tout à fait d'autre chose que le ***syntagme***, dénomination qui s'applique à

BDD-A20401 © 2011 Valahia University Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.58 (2026-11-16 21:00:21 UTC)

n'importe quel groupement, même occasionnel, opéré par des moyens syntactiques, du moment qu'on à affaire, cette fois-ci, d'une unité fixe. C'est pourquoi je propose un terme adéquat et claire : ***SYNAPSIE***, (…) qui peut fournir des éventuels composés : mono-dy-polysynaptiques » (Benveniste, 2000, p.146).

Les études sur le nouveau concept élaboré ont emmené Benveniste, à l'identification des sept caractéristiques distinctives principales concernant le statut des unités lexicales complexes, qui se distinguent des syntagmes de discours par :

- la nature syntactique non-morphologique de la liaison entre les membres ;
- la stabilité de la séquence (série linéaire d'éléments libres non-dissociables) ;
- l'utilisation des éléments de jonction, particulièrement de ***de*** et ***à*** ;
- l'ordre déterminé/déterminant des membres ;
- la forme classique pleine et le choix libre de tout substantif ou adjectif ;
- la possibilité d'expansion de l'un des termes ;
- le caractère unique et constant du signifié.

Le linguiste français Louis Guilbert (1975) a été le continuateur des investigations linguistiques concernant le statut des unités lexicales complexes désignées par E. Benveniste, comme « synapsies » (ou « synapses » ; nous avons opté pour le premier terme utilisé par l'auteur, celui de « synapsie », afin d'éviter l'homonymie avec le lexème « synapse » - terme employé dans le domaine de la neurochirurgie). Les recherches visant cette problématique ont été exposées dans son ouvrage fondamental *La créativité lexicale.* Guilbert s'est préoccupé, particulièrement, de la ***composition syntagmatique*** ou ***composition synaptique,*** définie comme telle par E. Benveniste, soumettant à une analyse profonde le principe de la dérivation syntagmatique. Le linguiste a établi divers types de structuration des unités syntagmatiques et a déterminé la fonction lexicale et sociale de l'unité syntagmatique. Il a identifié, également, divers types de structure des unités syntagmatiques.

Conformément à l'affirmation de E. Benveniste, tandis que la composition atteint rapidement ses limites et les composés sont créés dans un rythme très lent, la *synapsie* fournit généreusement de nouvelles créations. D'après l'auteur, tous les vocabulaires spécialisés font appel à ce procédé, d'autant plus que c'est le seul procédé qui **permet la spécification détaillée du désigné et la classification des séries par leurs traits distinctifs.** Le mérite, vraiment novateur, de E. Benveniste, constate L.Guilbert, consiste non seulement dans la définition de la synapsie comme entité linguistique des langages spécialisés (des métalangages), mais aussi dans l'amorçage de la **définition transformationnelle. La synapsie ne met pas son habit lexical qu'en la présence obligatoire du terme de base.** Le deuxième élément, qui détermine (qui a le rôle de déterminant) peut varier dans sa forme, mais jamais l'élément de base (le déterminé). Ainsi, la notion d' « action » peut «vêtir» les formes suivantes : *action attitrée, action civile, action confessoire, action criminelle, action domaniale, action estimatoire, action à futur, action en garantie, action hypothécaire, action immobilière, action interrogatoire, action mobilière, action négatoire, action en justice, action en perpétuel silence, action de jouissance, action à vote plural, action oblique, action paulienne, action personnelle, action prétorienne, action préventive, action provocatoire, action récursoire, action rédhibitoire, action résolutoire, action révocatoire, action subrogatoire, action vindicative,* etc., or, la permanence du terme de base est indispensable dans la composition de la synapsie. La fonction sémantique essentielle du terme primaire dans le cadre de la synapsie (« l'unité syntagmatique », d'après la terminologie de L.Guilbert), devient particulièrement relevante lorsque celui-ci (le terme-base) est non seulement un mot de fixation de la définition, mais aussi un mot, qui entraîne des déterminations pour la formation d'une désignation terminologique. Tous les vocabulaires de spécialité (professionnels) renferment de tels **termes-pylônes notionnels.**

Les synapsies étant, par excellence, des unités lexicales complexes des langages techniques se retrouvent, naturellement, dans toutes les nomenclatures et dans tous les langages de spécialité. Nous désignons le procédé de la formation des unités synaptiques par le terme SYNAPTATION. Comme le mentionne E. Benveniste, les langages techniques font appel à ce **procédé de synaptabilité** des analytismes terminologiques, étant donné le fait que la synapsie par son « extrême flexibilité

BDD-A20401 © 2011 Valahia University Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.58 (2026-11-16 21:00:21 UTC)

paradigmatique transforme la synapsie dans l'instrument des nomenclatures, par excellence. On la rencontre dans tous les vocabulaires spécialisés ». (*op.cit.*, p.148).

Il est à mentionner un facteur important qui résulte du concept de **formation synaptique** : la synapsie ne doit pas obligatoirement renfermer des lexèmes techniques : elle peut être composée par de vocables de la langue commune, mais **ordonnées synaptiquement,** par exemple : *acte **abstrait**, acte à **titre gratuit,** acte à **titre universel,** acte **collectif,** acte de **pure faculté,** acte en **minute,** acte **unilatéral,** acte **clair,** acte **d'enfant sans vie,** acte **détachable,** acte **inexistant,** acte **refait,** acte-**type**, juridiction d'**exception,** juridiction de **second degré,** juge **délégué,** juge **directeur,** juge de **fond,** juge de **paix,** juge des **enfants,** juge **naturel,** juge **national**, juge de la **mise en état*** etc.

Pour continuer la valorisation scientifique du procédé de synaptation, nous jugeons nécessaire de mettre en discussion la terminologie utilisée, dans le même cadre investigationnel, par L. Guilbert (Guilbert, 1975). Tout en appréciant, dans son ouvrage, le mérite scientifique de E. Benveniste, Guilbert promeut sa propre terminologie linguistique. Pour la désignation de la synaptation, le linguiste utilise les syntagmes suivants : *composition syntagmatique* et *composition synaptique ;* la synapsie est dénommée par le terme d'*unité syntagmatique* (*op.cit., p.249).* L'auteur reconnaît, tout au début, que son choix, d'user de cette terminologie « fait déjà problème », parce que le mot « composition » conféré aux unités lexicales complexes, qu'il classifie sous ce dénotatif, appartiendrait au domaine de la composition « allogène ». Il acquiesce également, au fait que la notion de syntagme lexical nécessite une délimitation en rapport avec le syntagme du discours. A ce qu'il paraît, la raison qui le détermine à employer une autre terminologie linguistique, au lieu de celle proposée par E. Benveniste, résulterait de l'énoncé suivant : « On voit immédiatement que la difficulté consiste, dès lors, à faire le départ entre la structure syntaxique de l'énoncé et la structure syntaxique lexicale, à trouver l'explication théorique qui permettra de rendre compte du passage de l'une à l'autre (…) ». (*ibidem).*

Nous allons considérer non-adéquats les termes de *composition syntagmatique* et *composition synaptique*, pour lesquels plaide L. Guilbert et on acceptera le terme que nous proposons – **SYNAPTATION** – que nous considérons être plus explicite tant au point de vue étymologique que dénotatif. Nous n'allons prendre de la terminologie usitée par L.Guilbert que le terme d'« unité syntagmatique », comme variante synonymique dénotative de la synapsie.

Le phénomène de la synaptation a été, également, la préoccupation scientifique du regretté linguiste roumain Grigore Cincilei. Dans son ouvrage fondamental *Ocerki po derivatzii v sovremennom frantzuskom iazyke* (1991), le linguiste opine pour le terme « analytisation lexicale » (leksiceskaia analitizatzia), dans le cas des analytismes tu type ***file de gens.*** Le linguiste stipule que ce phénomène d' « analytisation » est suffisamment argumenté scientifiquement par E. Benveniste dans ses ouvrages, dont il a élaboré fondamentalement la notion de « synapsie ». Ultérieurement, G.Cincilei va revenir à ce sujet dans certaines de ses communications présentées lors de diverses manifestations scientifiques, et va dénommer les synapsies du terme de *composites synaptiques*, terme repris, après, par les chercheurs M.Cotlău et A.Cenuşă.

Le point initial dans toute investigation scientifique, le constitue la valorisation des résultats théoriques des précurseurs, qui ont contribué par leurs travaux à la découverte de la vérité scientifique et à la définition des notions scientifiques. Par cette perspective linguistique, nous trouvons nécessaire d'entamer une analyse de désignation notionnelle des unités lexicales complexes utilisée par Corneliu Dimitriu dans son œuvre *Compendiu de gramatică românească modernă clasică* (Dimitriu, 2004). Dans cette étude, l'auteur distingue, auprès de la partie de « discours synthétique » – la partie de « discours périphrastique » - qui « est représentée par un groupe stable de mots non-agglutinés (pour lesquels nous utilisons le terme „neutre" de **périphrase (…)** ». (Dimitriu, 2004, p.48). Dans la note d'en bas de la page, le linguiste invoque le motif pour lequel il lance ce terme, qui peut être décroché de la citation suivante : « Nous appelons au terme périphrase grâce au fait qu'il soit suggestif (=groupe de mots « pour » un seul mot – (…), et pour éviter les termes **composé, locution, expression etc.,** considérés le dernier temps, spécialisés (…) pourtant, sans pouvoir dire qu'il existe des **critères unanimement** acceptés, d'encadrement de tous les groupes stables de mots des composés, des locutions, des expressions etc. » (ibidem, p.50). Le terme de « périphrase », à la signification qui ressort de la citation ci-dessus, rapporté aux unités de

BDD-A20401 © 2011 Valahia University Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.58 (2026-11-16 21:00:21 UTC)

structure analytique du système de la morphologie lexicale dénote une utilisation impropre. La périphrase, interprétée selon la propre définition de l'auteur, comme « un groupe de mots pour un seul mot » se prêtent, plutôt, aux formations mentionnées par C.Dimitriu dans le cadre du type « față de masă= măsăriță », « zgârâie-brânză=zgârcit », « șterge putina=pleacă », « cu condiția că…=dacă ». Il ne serait pas superflu, dans ce contexte, de consulter certaines sources lexicographiques qui glosent la définition de la périphrase. Dans le *Dicționar de termeni lingvistici* de l'auteur George Constantinescu Dobridor (1998), la périphrase est définie comme il suit : « groupe de mots qui peut remplacer ou équivaloir un terme unique, au même sens, pour éviter la confusion ». L'auteur du dictionnaire présente comme exemple, les formations lexicales du type « părere de rău (regret) », « în floarea vârstei (tânăr) », « …erau trecând (treceau) », « eram ajuns (ajunsesem) » etc. Pour nous assurer qu'il n'y a pas d'ambigüités de la définition sus-citée, nous avons consulté, de plus, le dictionnaire *Dicționarul uzual de neologisme* signé par l'auteur Florin Marcu (les Éditions Saeculum Vizual, Bucureşti, 2003), d'où on peut constater que la périphrase est « une expression de plusieurs mots, de ce qu'on rend, habituellement, par un seul mot ; circonlocution ». Nous n'avons qu'à ajouter que le terme « circonlocution » est le synonyme du terme périphrase. Un troisième dictionnaire consulté – *Dicționar de termeni literari pentru elevi* (signé par les auteurs Mihaela Marin et Carmen Nedelcu, paru aux éditions All Educational, Bucuresti, 2001) définit la périphrase comme : « L'expression d'une idée simple par plusieurs mots. Ex. : auteur de romans, au lieu de romancier ; le roi des animaux, au lieu de lion ».

La chercheuse Mariana Flaişer (1997), s'inspirant de la terminologie de C.Dimitriu distingue, à part la dérivation et la conversion, un procédé qu'elle dénomme « perifrazare » (*op.cit.*, p.122). Tout comme l'auteur C.Dimitriu, M.Flaişer est d'avis que par la « perifrazare » se créent, surtout des « combinaisons de mots qui appartiennent au substantif ». D'après le degré de soudure des combinaisons de mots elle distingue des « périphrases agglutinées » et des « périphrases non-agglutinées ». M.Flaişer établit une classe de « termes périphrastiques agglutinés (de type synthétique) » et une classe de « termes périphrastiques non-agglutinés », dénommés comme « termes polymembres » (*ibidem*, p.123). Mettant en discussion la terminologie de l'auteure, nous trouvons opportun de reconsidérer certaines définitions linguistiques engendrées, au fond, par l'utilisation de la terminologie relevée dans l'étude en cause. A l'appui de l'argumentation du procédé de « perifrazare » concernant les dérivés syntagmatiques, la scientiste invoque les opinions de certains prestigieux chercheurs, tels que T.Ciobanu et F.Hasan *(Formarea cuvintelor în limba română*, vol.I, *Compunerea*, Editura Academiei, 1970, p.7) ; C.Dimitriu *(Caracterul romanic al vocabularului limbii române vechi, 1987) ;* Th.Hristea *(Probleme de etimologie, 1968) ;* rendues dans des citations, comme par exemple : « perifrazarea (**numită în lingvistica tradițională compunere) »** (nous soulignons. N.C.), qui est définie comme procédé de « formare a cuvintelor noi (…) din mai multe cuvinte întregi existente şi independente în limbă, din elemente de compunere fără existență independentă sau din abrevierile unor cuvinte) ». (ibidem, p.49).

Au cours de l'investigation, l'auteure est surprise, pourtant dans des hypostases ésitantes concernant le procédé de constitution des termes du type *armoniceasca scară, apăsare mică, jumătate de ton, gamă minoră,* résultées de l'énoncé suivant : « Fie că procedeul (…) este denumit perifrazare, fie compoziție lexematică sau compunere, rezultatul este un termen nou cu o structură formală complexă, cu sens unitar, o singură funcție şi un anumit grad de stabilitate ». (*op.cit.*, p.50). On signale, par la suite, que dans plusieurs recherches concernant les termes « périphrastiques » ceux-ci sont dénommés comme « unités phraséologiques », « combinaisons de mots », « syntagmes » etc. (ibidem, p.50). Th.Hristea, souligne l'exégète, relève, en fonction de ce critère « combinații stabile de cuvinte (tipul « a cădea de acord ») şi îmbinări libere de cuvinte («întrecerea studenților ») ; les chercheurs F.Hasan et F.Ciobanu délimitent « grupuri sintactice libere (tipul : « cartea elevului ») de « grupurile sintactice stabile (acid clorhidric) », avec la précision que : « îmbinările de cuvinte cu caracter terminologic reprezintă un grad mare de unitate semantică ». (ibidem).

En partant de la constatation d'une vérité scientifique, le linguiste C.Dimitriu consent que :

> « în limbă există **procese evolutive neîncheiate la un moment dat** (n.s. –N.C.), suntem de părere că acestea pot fi ilustrate şi prin îmbinări de cuvinte de tipul Facultatea de Litere (…), care având un grad de sudură superior îmbinărilor **libere** de cuvinte, dar inferior îmbinărilor **stabile** – reprezintă

BDD-A20401 © 2011 Valahia University Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.58 (2026-11-16 21:00:21 UTC)

într-un anumit sens un fel de treaptă intermediară între **părțile de vorbire perifrastice** (ciubotica-cucului) (…) şi **părțile de vorbire sintetice** din îmbinările libere de cuvinte. (Dimitriu, 2004, p.34-35).

Ce « degré intermédiaire », dont parle C.Dimitriu, a été remarqué, à son époque, par E. Benveniste et étudié avec brio, la science évoluant ainsi vers un « degré supérieur » dans la délimitation d'une nouvelle entité linguistique – **la synapsie** – et de l'identification d'un nouveau procédé de formation des analytismes – la **synaptation.** C.Dimitriu a le mérite d'avoir eu l'intuition de ce statut spécial de la classe des synapsies, en insistant que dans le cas du type *Facultatea de Litere* « putem vorbi de o determinare obligatorie ». (*ibidem, p.*35). Il crée, dans ce contexte, une troisième classe de parties de discours qu'il dénomme comme « partea de vorbire cu determinare obligatorie » (« partie de discours avec détermination obligatoire »), en argumentant que : « necesitatea acestui tip de parte de vorbire poate fu motivată prin luarea în considerație a faptului că mulțimea **procedeelor evolutive** din limbă nu se află la un moment dat în aceeaşi fază, existând posibilitatea ca unele să fie la început, altele în desfăşurare etc. ». (*op.cit., p.34).*

Nous considérons que dans la lumière des désignations terminologiques émises par E. Benveniste, on pourrait faire un ajustement dénominatif, afin de réduire au même dénominateur la terminologie des équivalents dénotatifs. Dans ce sens, nous proposons d'opter dans le vocabulaire spécialisé pour la terminologie suivante :

- le syntagme « părți de vorbire perifrastice » le remplacer par la synapsie « părți de vorbire sintagmatice » **(« partie de discours syntagmatiques ») ;**
- le syntagme « părți de vorbire cu determinare obligatorie » le remplacer par la synapsie « părți de vorbire sinaptice » **(« parties de discours synaptiques »)** .

Nous proposons, également, de réunir la multitude de dénominations de termes linguistiques qu'on vient de passer en revue dans cette investigation :

« termeni perifrastici », « termeni polimembri », « termeni perifrastici polimembri », « structuri perifrastice arboriscente », « unități frazeologice », « termen compus plurilexematic », « termeni perifrastici bimembri », « îmbinări de cuvinte », « combinații satbile de cuvinte », « lexeme sintagmatice », « grupuri sintactice stabile » - sous la désignation de ***SYNAPSIE*, comme terme linguistique de dénomination spécialisée qui désigne00.00 les unités lexicales complexes, (***alias* **dérivés syntagmatiques terminologiques), des nomenclatures et des langages technico-scientifiques.**

Le concept des unités lexicales complexes a été également, le sujet des préoccupations scientifiques de Teodora Irinescu, qui s'est avérée plus convaincante dans la détermination du statut et de la désignation notionnelle des unités syntagmatiques terminologiques. En citant Maneca qui : « grupează **unitățile terminologiei** în trei specii, însă fără distincții exprese şi suficiente : **lexeme, paralexeme** şi **termeni sintagmatici »,** l'auteure conclut que : « Dacă s-ar prefera ca generic, lexemul (vezi **supra**), am putes vorbi de termeni **mono-, bi-** şi **plurilexematici (=** sintagmatici) ». (Irinescu, 2003, p.157).

Nous nous sommes préoccupés, nous aussi, de l'étude de cette structure syntagmatique terminologique, dénommée par E. Benveniste « synapsie », dans notre ouvrage de référence (voir Nina Cuciuc, *Franceza juridică*, 2004), où nous avons soumis à une analyse linguistique le statut des termes mono-dy-polysynaptiques.

Conclusion :

- En partant du postulat benvenistien de ***synapsie***, nous définissons un nouveau procédé de formation lexicale – la **synaptation** – que nous désignons comme procédé de base dans la **dérivation syntagmatique** dans le cadre des langages techniques scientifiques.
- Les synapsies étant, par excellence, des unités lexicales complexes des nomenclatures, sont attestées également, dans la terminologie juridique française. Par abord scientifique et par inventaire technique on a constaté que dans le langage juridique français, la **synaptation** est le procédé de base dans le processus de formation de termes, et la synapsie est l'unité syntagmatique de base. Comme terme linguistique de dénomination, la synapsie désigne les unités lexicales complexes,

BDD-A20401 © 2011 Valahia University Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.58 (2026-11-16 21:00:21 UTC)

alias formations synaptiques des vocabulaires professionnels (de spécialité). Dans le métalangage juridique français les **synapsies constituent la couche terminologique essentielle.**

- Les langages spécialisés font appel au procédé de la synaptation, puisque la synapsie est la seul construction dénotative qui permet la **spécification détaillée du désigné et la classification des séries par leurs traits distinctifs.** La synapsie ne doit pas comprendre obligatoirement des lexèmes techniques : elle peut être formée par des vocables usuels du langage commun, mais ces vocables doivent être ordonnés synaptiquement.
- Nous définissons la synapsie comme **un syntagme lexical fixe à désignation constante et spécifique, qui se caractérise par flexibilité paradigmatique, étant composée du déterminé et du déterminant joints (ou non-joints) par des joncteurs synaptiques.**
- Dans le cadre du procédé de synaptation, nous avons relevé plusieurs catégories de constructions synaptiques. Selon le degré de **synaptabilité, les synapsies se divisent en :**
  a) monosynapsies ; b) dysynapsies ; c) polysynapsies.
  La monosynapsie est une synapsie composée de deux membres simples : déterminé+déterminant. Le groupe de monosynapsies se sous-divise en : **a) monosynapsies sans joncteurs (par ex. :** *acte judiciaire***) ; b) monosynapsies à joncteurs (par ex. :** *acte d'appel)* ; **c) monosynapsies paratactiques (par ex. :** *acte type*).
  La dysynapsie est une synapsie trilexème formée d'un membre simple/membre sous-synaptique+un membre sous-synaptique (*acte introductif d'instance).*
  La polysynapsie est une synapsie plurilexème qui se décompose, au plan synaptique, en : a) membres simples ; b) membres synaptiques ; c) membres sous-synaptiques *(atteintes à l'intégrité corporelle commises en réunions séditieuses avec réveillon ou pillage).*
  Étant donné que le terme polylexème est l'exposant d'un certain volume d'information, il est nécessaire d'avoir une perception correcte de la notion désignée. Chaque nouvel élément componentiel engrainé dans la structure du terme polysynaptique, a le rôle de **déterminant de l'élément précédent.** Du point de vue théorique, le terme polysynaptique peut augmenter à l'infini le nombre d'éléments componentiels. Le spécifique de la construction scientifique qui nécessite : de la **concrétisation, de la précision et de la spécification** détermine la valeur notionnelle de ces conglomérats du terme polylexème.
- Sous aspect pragmatique, l'expansion polylexématique (la polysynapsie) impose des limites raisonnables dans la formation des termes synaptiques du domaine des vocabulaires spécialisés.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

1. BALLY, Charles, *Linguistique générale et linguistique française*, Bernes, 1965.
2. BENVENISTE, Émile, *Probleme de lingvistică generală,* vol.II, Editura Universitas, Bucureşti, 2000.
3. CINCILEI, G.S., *Ocerki po derivatzii v sovremennom frantzuskom iazyke,* Editura Ştiinţa, Chişinău, 1991.
4. CONSTANTINESCU Dobridor, Gheorghe, *Dicţionar de termeni lingvistici,* Editura Teora, Bucureşti, 1998.
5. COTLAU, Maria et CENUSA, Alexei, *Unele particularităţi combinatorice ale constituentelor lexicale complexe*, in Omagiu lui Grigore Cincilei, chişinău, 1997.
6. CUCIUC, Nina, *Franceza juridică,* Casa Editorială Demiurg, Iaşi, 2004.
7. DARMSTETER, A., *De la création actuelle des mots nouveaux dans la langue française et des lois qui la régissent*, Paris, 1877.
8. DIMITRIU, Corneliu, *Gramatica limbii române aplicată,* Editura Virginia, Iaşi, 1994.
9. DIMITRIU, Corneliu, *Compendiu de gramatică românească modernă clasică,* Casa editorială Demiurg, Iaşi, 2004.
10. FLAISER, Mariana, *Terminologia muzucii în limba română,* Casa editorială Demiurg, Iaşi, 1997.
11. GUILBERT, Louis, *La créativité lexicale,* Éditions Larousse, Paris, 1975.
12. IRINESCU, Teodora, *Lingvistica juridică,* Casa editorială Demiurg, Iaşi, 2003.
13. SAUSSURE, Ferdinand, de, *Curs de lingvistică generală,* Editura Polirom, Iaşi, 1998.

BDD-A20401 © 2011 Valahia University Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.58 (2026-11-16 21:00:21 UTC)